



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 13/01/2022

### PRESENTS

C. PAIN - C. MOREAU - M. NEMMES - C. BORE - N. GUENAUULT - C. GOULESQUE - L. QUITTET - JB. MENORET - M. DELOUZILLIERES - F. LECAMP - F. GROUSSET - J. FERMENT - C. FLORENCE - - J. PELICOT - M. SABATIER

### ABSENTS EXCUSES

A. GOUBIN pouvoir à F. GROUSSET  
B. ROBBE pouvoir à C. PAIN

### ABSENTS

C. GOULESQUE  
L. TRAVERS  
M-O. MECHIN

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

Madame le Maire propose Catherine MOREAU comme secrétaire de séance, l'ensemble du conseil municipal valide.

### I. AFFAIRES GENERALES

#### **1) Détermination du nombre de postes d'adjoints suite à la démission de Monsieur B.ROBBE**

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints en vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Suite à la démission de Monsieur Basile ROBBE de ses fonctions de 3<sup>ème</sup> adjoint, Madame le maire doit soumettre au conseil municipal deux propositions :

- Supprimer le poste d'adjoint (article L.2122-2 du CGCT) ;
- Remplacer l'adjoint démissionnaire et maintenir à 5 le nombre de postes d'adjoints.

Lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, l'adjoint nouvellement élu prend naturellement place au dernier rang dans l'ordre des adjoints, et chacun des autres adjoints remonte d'un rang. Cependant le conseil municipal peut déroger à ce principe et décider que dans l'ordre du tableau, ce nouvel adjoint occupera le même rang que son prédécesseur.

Madame la Préfète ayant répondu favorablement à la démission de Basile ROBBE au 31/12/2021, Madame le Maire propose de ne pas modifier le nombre d'adjoints et de garder la même place dans l'ordre du tableau.

- Le conseil vote à l'unanimité à main levée pour conserver le même nombre d'adjoints
- Le conseil vote à l'unanimité à main levée pour conserver la même place dans l'ordre du tableau

#### **2) Election d'un nouvel adjoint suite à la démission de Monsieur B.ROBBE et modification du tableau du conseil municipal**

Suite à la démission de ses fonctions d'adjoint de Monsieur Basile ROBBE et pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3<sup>ème</sup> adjoint.

L'élection de l'adjoint se fait au scrutin secret à la majorité absolue.

Madame le Maire informe que Monsieur NEMMES Michaël se porte candidat.

- Le conseil vote à la majorité pour Michaël NEMMES avec 15 voix pour et 1 bulletin blanc.

Prochain conseil le 27 janvier à 20h30

Fin du conseil 20h40